# Des clandestins portent plainte contre la France et l'Espagne pour non-assistance à personne en danger

18/06/2013 à 17h25

**Deux rescapés de la dérive d'un canot de migrants, qui avait fait 63 morts en 2011 en Méditerranée, ont porté plainte mardi à Paris et Madrid pour établir les responsabilités des armées française et espagnole dans le drame.**

> *«Nous avons vu des hélicoptères, des navires militaires et des bateaux de pêche, mais personne ne nous a aidés»*

a raconté Abu Kurke, un Erythréen de 25 ans.
Quatre associations (Ligue des Droits de l'homme, Fédération internationale des Droits de l'homme, le Gisti (Groupe d'information et de soutien des immigrés) et Migreurop) ont déposé plainte. Une plainte a été déposée simultanément à Madrid pour «crime de guerre par non assistance à personne en danger».
D'autres plaintes ont déjà été déposées en Italie, une autre suivra bientôt en Belgique, a ajouté Patrick Baudouin, président d'honneur de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH). Des procédures sont également en cours au Canada et aux Etats-Unis.
20minutes.fr

---

**Qu'est-ce que le GISTI, Groupe d'information et de soutien des immigrés ?**

**Spécialisée dans le droit des étrangers, le GISTI fait partie des associations qui, au fil des années, ont contribué à forger la doxa «anti-raciste» actuelle. Cherchez les**

**clandestins, vous trouverez le GISTI…**
Pour le GISTI, "*l'immigration n'est ni un « problème », ni une menace pour l'identité nationale*" (bilan 2007 – page 67). Dans ses "associations amies", on trouvera pèle-mèle Act Up, la CGT, le DAL, Droits devant, la LICRA, le MRAP, RESF, un "Comité contre la Double Peine", etc…
Comme la plupart de ses consœurs, l'association vit en grande partie de subventions publiques ou privées (les subventions privées étant d'ailleurs souvent issues d'organismes étant eux-mêmes subventionnés sur fonds publics – CCFD, Emmaus etc.)
**Détail des subventions (cliquer pour agrandir)**

**Sources chiffre : voir le rapport annuel 2011 – Voir aussi le rapport du commissaire aux comptes**
**Qui sont les financeurs ?**
(source)
————————-
**Concernant la Ligue des droits de l'homme, le rapport financier est plus que sommaire.**
Voir source ici. **Le détail des subventions n'est pas donné.**
**On peut retrouver grace à internet la trace de quelques subventions :**
(source)
**• Selon Riposte Laique, l'actif patrimonial de la LDH est très important. La partie «immobilier » brute est comptabilisée à 2,3 millions d'€.** Le compte de résultat comprend des charges salariales annuelles de 839 k€ en 2010. La plus grosse partie des recettes de chaque exercice est constituée par des subventions. En 2009 elles ont dépassé le million d'€. Le rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice 2009, mentionne une subvention de la Commission Européenne de 308 k€, égale à 79,79 % d'un projet chiffré à 368 k€, pour « la conception et la diffusion d'un outil pédagogique (bande

dessinée) » ayant pour objet « la sensibilisation et l'information des jeunes citoyens européens ». (**source**)

Voir le rapport financier 2010 **ici**

*Tous les documents en lien ici ont été téléchargés et stockés.*